



LE P'TIT JOURNAL DU RIPAM

Brandivy, Colpo, Grand-Champ, Locmaria Grand-Champ,
Locqueltas, Meucon, Plaudren et Plescop

n° 50 - Septembre 2020 - gratuit



EDITO

Le RIPAM prépare sa rentrée 2020 ! Année particulière puisque nous traversons actuellement une crise sanitaire sans précédent. Vous avez vécu une période particulière : confinement, déconfinement, arrêt pour certaines de l'activité...

Aujourd'hui, bien qu'une épée de Damoclès soit toujours au-dessus de nous, la vie se poursuit et nous devons bien nous adapter. Malgré les difficultés rencontrées, vous avez permis à des familles, dont la profession exigeait une continuité économique, d'avoir une solution de garde d'enfants. Merci à vous ! Pendant cette période, le chantier de Kerloustic a aussi été perturbé ; mais aujourd'hui le RIPAM a intégré ses nouveaux locaux au sein de cette nouvelle maison de l'enfance. Ainsi, dès septembre, vous pourrez vous aussi profiter des nouvelles installations.

Dominique Le Meur, Adjointe au Maire - vie scolaire, enfance, jeunesse

INFORMATIONS RIPAM

Le bureau du RIPAM du site de Grand-Champ a emménagé à la Maison de l'Enfance « Kerloustic », située Route de Kermoch, depuis le début de cet été. Les matinées d'éveil de la commune de Grand-Champ se dérouleront dans cette nouvelle structure.

Pour joindre le service du RIPAM :

- > Site de Grand-champ : Tél. 02.97.66.47.69
- > Site de Plescop : Tél. 02.97.60.71.51

Dans le cadre du contexte sanitaire actuel, les permanences publiques sans rendez-vous sont annulées **pour le moment**. Le service du RIPAM propose **uniquement de vous recevoir sur rendez-vous**.

Vous pouvez prendre rendez-vous auprès de notre service par téléphone ou par mail à ripam@grandchamp.fr.



Les inscriptions aux matinées d'éveil sont ouvertes **à compter du 31 août 2020**.

Ce document est édité par :
Commune de Grand-Champ
Place de la Mairie 56390 Grand-Champ
Directeur de la publication : Yves Bleunven • Rédaction : RIPAM
Mise en page : service communication • Imprimé en 180 exemplaires

GRAND-
CHAMP

INFORMATIONS PMI

Coordonnées du service de PMI pour le territoire :

Centre Médico-Social des Vénètes
5 rue Commandant Charcot
56000 VANNES
Tél. 02 97 69 51 75



Gestionnaire des agréments :

Marie-Claire CAUDAL
Responsable des agréments sur le territoire
Tél. 02 97 69 52 04

Voici la liste des puéricultrices par secteur à contacter en cas de besoin :

- ➔ · Jocelyne DREANO : Communes de Brandivy et Grand-Champ
- ➔ · Véronique SAUNIER : Communes de Colpo, Locqueltas et Plaudren
- ➔ · Marie-Emmanuelle PIRIO : Communes de Locmaria Grand-Champ et Plescop
- ➔ · Isabelle LE BARBIER : Commune de Meucon

ACTUALITÉS PAJEMPLOI

DÉCLARATION : DES ÉVOLUTIONS POUR LES PARENTS EMPLOYEURS D'ASSISTANTS MATERNELS ET LEURS SALARIÉS

« Dans le cadre de la mise en place de la réforme des aides sociales personnalisées au logement (APL), des nouveautés apparaissent lors de la déclaration.



À compter du 25 juillet, les parents employeurs d'assistant maternel verront apparaître deux champs complémentaires lors de leur déclaration :

- > le nombre de jours d'accueil lorsque l'enfant est « *handicapé, malade ou inadapté* » ;
- > le nombre de jours où l'enfant a été gardé plus de 24 heures consécutives.

À partir des informations déclarées par l'employeur, Pajemploi calculera le montant de l'abattement fiscal de l'assistant maternel et le transmettra chaque mois à l'administration fiscale. À compter du 10 août, l'assistant maternel pourra consulter et éditer le récapitulatif mensuel de son abattement fiscal dans la rubrique « **Mon abattement fiscal** » sur son compte en ligne. »

ECHÉANCE DE L'AGRÈMENT DE L'ASSISTANT MATERNEL ENTRE LE 12 MARS ET LE 09 OCTOBRE 2020

« Compte-tenu de la crise sanitaire qui touche la France actuellement, les dates d'agrèments arrivant à expiration entre le 12 mars et le 9 octobre 2020 seront prorogées **jusqu'au 10 octobre prochain** ».

FICHE D'INFORMATIONS

Afin de faciliter les démarches des familles à la recherche d'un mode d'accueil sur le territoire, le service du RIPAM leur remet la liste avec les coordonnées des assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s.

Cette liste est mise à jour en temps réel, selon les informations que les professionnel(le)s autorisent à divulguer aux familles à la recherche d'un mode d'accueil. Pour rappel, **la date de la mise à jour des disponibilités apparait sur cette liste.**

> **Merci de la transmettre au RIPAM, dès que possible.**

L'ACTIVITÉ DES ASSISTANTES MATERNELLES DU TERRITOIRE PENDANT LE CONFINEMENT

Réponses recueillies auprès de 143 assistants maternels en activité – mai 2020.

1/ Assistants maternels et activité pendant le confinement :

> Assistants maternels qui ont cessé totalement leur activité :	43%	(62 AM)
> Assistants maternels qui ont travaillé partiellement :	22%	(31 AM)
> Assistants maternels qui ont travaillé régulièrement :	35%	(50 AM)

2/ Quelques données sur l'accueil pendant le confinement :

- Les raisons, lorsque les assistants maternels ont cessé leur activité :

> Les parents ont fait le choix de garder leur enfant :	36%	(52 AM)
> Les assistants maternels ont un proche « jugé à risque » :	4%	(5 AM)
> Les assistants maternels ont gardé leurs propres enfants :	1%	(2 AM)
> Autres situations :	2%	(3 AM)

- Les assistants maternels qui ont continué leur activité en accueillant :

> Les personnels prioritaires :	27%	(38 AM)
> De manière partielle (accueil d'un seul enfant par exemple) :	20%	(29 AM)
> Avec tous les enfants des contrats habituels :	10%	(14 AM)

3/ Reprise ou poursuite de l'activité au déconfinement :

> Assistants maternels qui n'ont jamais arrêté leur activité :	36%	(52 AM)
> Assistants maternels qui ont repris avant le 11 mai 2020 :	5%	(7 AM)
> Assistants maternels qui ont repris au 11 mai 2020 :	52%	(74 AM)
< Avec tous les contrats :	59,5%	(85 AM)
< De manière partielle :	33,5%	(48 AM)
> Assistants maternels qui n'ont pas repris au 11 mai 2020 :	7%	(10 AM)

ORGANISATION DES MATINÉES D'ÉVEIL « CONTEXTE SANITAIRE COVID-19 »

1/ **Port du masque** obligatoire pour les adultes



2/ **Lavage de mains** des enfants et des adultes à leur arrivée en matinée d'éveil

3/ **Séance unique** lors de chaque matinée d'éveil, avec **des arrivées et des départs échelonnés** des assistantes maternelles accompagnées des enfants, pour éviter les rassemblements aux points d'eau et dans les vestiaires

4/ Rappel des **gestes barrières** pour les matinées d'éveil du RIPAM :



COMPTINE POUR LES TOUT-PETITS SUR LE LAVAGE DES MAINS :

Je frotte mes mains,
Je frotte bien dessus,
Je frotte bien dessous,
Je tourne, tourne, tourne,
Pour que mes mains soient propres,
Et encore une fois...



Je frotte mes mains,
Je frotte bien dessus,
Je frotte bien dessous,
Je tourne, tourne, tourne,
Pour que mes mains soient propres,
Et je les passe sous l'eau !

📅 Prochain « P'tit Journal » – janvier 2021

📅 Prochain « Agenda-Planning » – novembre 2020

📄 Documents joints : - autorisations parentales pour les matinées d'éveil

- fiche d'informations

- planning des matinées d'éveil pour septembre et octobre

- règlement des matinées d'éveil